



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022**

**N° : 2022-49
OBJET : Décision modificative n°1 – exercice 2022**

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 54,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 18,5
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 73

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5 + 5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Vu le Budget primitif du Symalim de l'exercice 2022 adopté par délibération lors du Comité syndical du 03 février 2022,

Il vous est proposé d'adopter le projet de décision modificative n°1 reproduit ci-après.

La décision modificative n°1 traduit principalement en section d'investissement :

- la mise en œuvre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de permettre la création d'un logement collectif au centre équestre n°1 d'un montant de 37 896 € (*opération 2235- voir convention de mandat détaillé ci-après dans l'ordre du jour*) .
- le réajustement financier à la hausse des études liées à l'auscultation des voiries et ouvrages d'art pour un montant final de 90 000 € (*opération 2213 -voir convention de mandat détaillé ci-après dans l'ordre du jour*) .

Ses besoins supplémentaires sont équilibrés grâce aux dépenses imprévues (52 896 €).

Les autres mouvements financiers enregistrés dans la présente décision modificative traduisent la mise à jour des intitulés et codes des opérations. Les volumes financiers alloués aux opérations n'ont pas été modifiés hormis les deux cas présents ci-dessus.

La décision modificative présentée s'équilibre à hauteur de 58 896,00 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

200072486	SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE	DM n°1 2022
Code INSEE	BUDGET SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	52 896.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	52 896.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
D-2031-2212 : ETUDE DE GESTION DES ACCES ET DU STATIONNEMENT	52 000.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2213 : AUSCULTATION DES VOIRIES ET DES OUVRAGES D'ART DU GRAND PARC	20 000.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2214 : DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION DE LA RENOVATION RESEAU EAU POTABLE	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-2220 : MILIEUX NATURELS ET ESPACES VERTS 2022	0.00 €	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-2225 : MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION FORESTIER 2022/2023	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2232 : REHABILITATION DE LA FERME DU MORLET ET DE SES ANNEXES	98 000.00 €	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2233 : DESAMIANTAGE DE LA FERME DES ILES ET LOCAUX DES TIREURS VAUDAIS	8 000.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2234 : MISE EN CONFORMITE DU CENTRE BENOIT CARTERON	3 000.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2235 : CREATION D'UN LOGEMENT COLLECTIF AU CENTRE EQUESTRE N°1	27 000.00 €	37 896.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-2253 : RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE	35 000.00 €	88 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-2254 : MISES AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	13 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-2255 : RESEAUX HUMIDES - AEP - GAINAGES RESEAUX	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-2256 : RESEAUX HUMIDES - MISES AUX NORMES DES INSTALLATIONS	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	77 896.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	425 000.00 €	480 896.00 €	22 000.00 €	77 896.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	55 896.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	55 896.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	477 896.00 €	536 792.00 €	22 000.00 €	80 896.00 €
Total Général		58 896.00 €		58 896.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le projet de décision modification n°1 tel que détaillé ci-dessus équilibré à hauteur de 58 896,00 € en section d'investissement .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

